

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

Jeudi 11 janvier 2024 à 9H30

Commission exécutive de l'Union :

Jeudi 18 janvier 2024 à 14 heures

Formation syndicale

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

Stage Découverte du 26/02 au 1/03/2024

Les inscriptions sont ouvertes via le formulaire en ligne sur le site FO 94 www.fo94.fr rubrique formation syndicale

Conseil des Prud'hommes (CPH)

AG CPH Créteil-Conseil

Le 10/01/2024 à 9h TGI Créteil : élections président et vice-président, bureau administratif et référé

AG CPH Créteil-sections

Le 11/01/2024 à 9h CPH Créteil : élections présidents et vice-présidents des sections, présidents d'audience, conciliation/orientation

AG CPH Villeneuve-St-G

Le 18/01/2024 à 9h30 salle André Malraux

Rentrée solennelle CPH

TGI Créteil le 22/01/24 à 17h



Motion adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne dans sa réunion du 14 décembre 2023

La CE de l'UD FO 94 a discuté de la situation internationale. Elle réaffirme les positions traditionnelles de notre confédération "Pain paix libertés" et l'exigence d'arrêt des bombardements, de levée du blocus sur Gaza et de cessez le feu immédiat et l'arrêt de tous les conflits dans le monde.

Au sujet des sollicitations dont notre organisation syndicale est l'objet pour s'associer à des appels sur le terrain sociétal ou politique, pour la CE de l'UD FO 94, fidèle à notre indépendance et à la charte d'Amiens, notre organisation syndicale n'a pas à rentrer dans des collectifs où sont mélangés partis et mouvements politiques, associations et syndicats. De ce point de vue la participation de notre UD à des manifestations appelées par des collectifs de ce type ne peut être qu'exceptionnelle, sans adhérer aux collectifs en question, et ne peut en aucun cas avoir de caractère systématique ou récurrent et doit donc faire l'objet d'une décision au cas par cas du secrétariat de l'UD.

Protection Sociale :

Sur proposition du Secrétariat, la Commission exécutive de l'UD FO 94 a désigné **Marie-Chantale Cologon** suppléante au Conseil de la CPAM 94.

**MAISON DES SYNDICATS : accueil restreint
Ouverture et fonctionnement de l'UD pendant la période des fêtes et les congés scolaires**

A l'occasion des vacances scolaires de fin d'année, la **Maison Départementale des Syndicats** est contrainte d'adapter ses horaires de fonctionnement et sera exceptionnellement ouverte au public :

de 8h à 15h30 du mardi 26 décembre 2023 au Vendredi 5 janvier 2024

Aussi l'Union Départementale FO 94 adaptera son accueil en conséquence.

En cas d'urgence, les camarades sont invités à utiliser notre mail fo94@wanadoo.fr.

Le Secrétariat de l'Union Départementale souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et vous présente ses vœux pour la nouvelle année 2024, dont nous espérons qu'elle sera riche en victoires syndicales.

Loi immigration : la République abîmée

FO

La loi immigration, adoptée au prix de concessions inadmissibles du gouvernement, bafoue les principes républicains d'égalité et de solidarité. FO dénonce les manœuvres bassement politiciennes qui ont prévalu à l'adoption de cette réforme.

Le gouvernement avait la possibilité de retirer un texte qui lui avait totalement échappé. Mais il a préféré, tout comme pour la réforme des retraites, s'obstiner au prix de compromissions indignes, pour faire adopter une réforme inutile et dangereuse pour notre démocratie et pour la cohésion sociale.

FO dénonce un texte discriminatoire et stigmatisant qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité. Il introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains.

FO dénonce un texte profondément inégalitaire. Il contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Il instaure également une caution pour les étudiants étrangers.

Par ailleurs, le principe d'universalité des allocations familiales, déjà altéré par la LFSS pour 2015 avec une modulation selon les ressources du foyer, reçoit un nouveau coup de massue avec cette loi qui conditionne désormais leur versement pour les étrangers à une durée minimum de présence sur le territoire. Il en va de même pour les APL. Avec cette réforme, des travailleurs vont donc cotiser au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits du seul fait qu'ils sont étrangers ! Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondé sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !

FO dénonce également la mesure exceptionnelle de régularisation. Le cas par cas et l'arbitraire des préfetures sont sanctuarisés. Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés !

Ce texte, le plus régressif de ces 40 dernières années, contient, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles.

Face à ce qui constitue la victoire à la Pyrrhus pour le gouvernement, FO exige le retrait pur et simple de ce texte.

Communiqué confédéral 20 décembre 2023



Nos organisations syndicales condamnent le vote de la loi immigration

Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

La priorité doit être l'égalité des droits en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrant.es.

Nous demandons solennellement que ce texte ne soit pas promulgué.

Paris le 21 décembre 2023